



# United Nations Environment Programme

برنامج الأمم المتحدة للبيئة • 联合国环境规划署  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT • PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO AMBIENTE

Uniquement destiné aux médias;  
il ne s'agit pas d'un document officiel.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Demande de dérogations provisoires face à l'échéance 2005 pour l'élimination du bromure de méthyle et appui financier de 420 millions de dollars aux pays en développement**

Montréal, 27 juin 2005 – Les 189 gouvernements qui sont membres du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone décideront cette semaine de la meilleure façon d'éliminer progressivement le bromure de méthyle, un puissant fumigant utilisé comme pesticide sur les fraises, les fleurs et d'autres cultures de valeur qui attaquent l'écran protecteur de notre planète.

Les délégations se pencheront également sur le financement dont doivent disposer les pays en développement au cours de la période 2006-2008 pour continuer à s'acquitter de leurs nombreuses obligations au titre du Protocole.

Après être parvenus à cesser pratiquement tout emploi de chlorofluorocarbones (CFC) – qui étaient les principaux responsables de la destruction de l'ozone – plusieurs pays développés se sont efforcés d'éliminer l'utilisation de bromure de méthyle à la date convenue, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

De nombreux agriculteurs ont opté pour d'autres fumigants et pour des mesures non chimiques, telles la greffe ou la pose de film barrière, pour arrêter totalement ou réduire considérablement leur utilisation de bromure de méthyle. Cependant, seize pays demandent à bénéficier en 2006 de « dérogations pour utilisations critiques » sur certaines cultures, afin d'avoir le temps d'adopter des solutions de remplacement plus adaptées d'un point de vue technique ou économique.

Onze pays ont reçu des dérogations totalisant 13 438 tonnes métriques pour la première année suivant l'échéance de 2005. Lors de la réunion ordinaire de haut niveau organisée en novembre dernier au titre du Protocole, les pays développés ont obtenu des dérogations de 11 000 tonnes pour 2006, auxquelles s'ajoutent 3 000 tonnes à titre provisoire.

N'ayant pu achever d'établir la liste des dérogations accordées pour 2006, les gouvernements ont décidé de convoquer une réunion extraordinaire des Parties le 1<sup>er</sup> juillet afin d'arrêter définitivement le statut des autorisations provisoires. Une situation similaire s'était produite l'an dernier, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du Protocole.

Les pays qui ont demandé des dérogations pour 2006 sont l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal et le Royaume-Uni.

« Les gouvernements doivent veiller à ce que les dérogations diminuent au fil des ans », a déclaré Klaus Toepfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, sous les auspices duquel a été négocié le Protocole.

« Cela accélérera la reconstitution de la couche d'ozone et indiquera clairement aux agriculteurs la voie à suivre, ainsi qu'aux pays en développement, où l'élimination du bromure de méthyle a déjà commencé et doit s'achever en 2015 », a-t-il ajouté.

La réunion extraordinaire sera précédée, du 27 au 30 juin, par une session du Groupe de travail à composition non limitée qui préparera la prochaine réunion ordinaire des Parties. Le Groupe de travail examinera les nouvelles demandes de dérogation pour 2006, s'élevant à 325 tonnes, et celles de quinze pays pour 2007, soit 8 088 tonnes. Il prendra également connaissance d'une étude récente sur l'emploi du bromure de méthyle pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition de denrées agricoles destinées à l'exportation (usages qui ne relèvent pas du Protocole).

En outre, le Groupe de travail examinera le rapport du Groupe de l'évaluation, selon lequel des fonds de 420 millions de dollars devraient être accordés pour aider les pays en développement à éliminer progressivement toutes les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il s'agirait de la cinquième reconstitution du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal.

Le Fonds multilatéral est une institution originale qui, depuis quinze ans, a appuyé la réalisation, dans 139 pays en développement, de projets et d'activités dont la valeur excède 1,8 milliard de dollars. Cette assistance a permis d'éliminer plus de 200 000 tonnes de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. La prochaine reconstitution aidera les pays en développement à poursuivre les efforts qu'ils accomplissent pour cesser d'utiliser ces substances et atteindre l'objectif fixé à 2010 pour les CFC, les halons et d'autres substances hautement destructrices.

Les recommandations qui seront formulées par le Groupe de travail sur toutes ces questions seront transmises, pour décision finale, à la dix-septième réunion des Parties, qui se tiendra à Dakar, Sénégal, du 12 au 16 décembre.

### **Information complémentaire**

Aux termes du Protocole, les pays développés doivent réduire progressivement leurs usages réglementés de bromure de méthyle, le but étant de cesser complètement d'utiliser cette substance en 2005. La plupart d'entre eux ont réussi à se conformer aux exigences intermédiaires de réduction par rapport aux niveaux de 1991, soit 25 pour cent en 1999, 50 pour cent en 2001 et 70 pour cent en 2003. Le calendrier établi pour les pays en développement prévoit un gel en 2002, aux niveaux moyens de 1995-1998, puis des réductions de 20 pour cent en 2005 et de 100 pour cent en 2015.

Dans les pays développés, la production réglementée de bromure de méthyle est passée de 66 000 tonnes en 1991 à moins de 24 850 tonnes en 2003. Dans les pays en développement, après un pic de plus de 2 380 tonnes en 1998, elle s'établissait à quelque 960 tonnes en 2003.

Le Protocole de Montréal autorise les gouvernements à demander des dérogations lorsqu'il n'existe pas de solutions de remplacement techniquement ou économiquement faisables et pour des raisons de santé ou de sécurité. Par exemple, on a accordé des « dérogations pour utilisations essentielles » des CFC présents dans les inhalateurs doseurs qui servent à traiter l'asthme et d'autres maladies respiratoires chroniques.

La destruction de l'ozone stratosphérique augmente le rayonnement UV-B qui parvient jusqu'à la surface de la Terre. Cela crée de nombreux risques : augmentation de la fréquence des cancers de la peau avec ou sans présence de mélanomes, hausse du nombre de cataractes, affaiblissement des systèmes immunitaires, diminution de la production agricole, détérioration des écosystèmes océaniques, baisse du rendement de la pêche, effets néfastes sur les animaux et dommages aux matières plastiques. La couche d'ozone devrait commencer à se reconstituer dans une cinquantaine d'années – à condition que les calendriers établis par le Protocole de Montréal soient scrupuleusement respectés.

**A l'attention des journalistes :** L'attaché de presse du PNUE pour la réunion de Montréal peut être joint au numéro +41-79-409-1528 ou à l'adresse courriel michael.williams@unep.ch. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le porte-parole du PNUE Nick Nuttall au numéro +254-2-62-3084 ou +254-733-632755 (portable), ou à l'adresse courriel nick.nuttall@unep.org. Les documents officiels se trouvent sur le site [www.unep.org/ozone/](http://www.unep.org/ozone/).